

ROCQTR

R e g r o u p e m e n t d e s O r g a n i s m e s
C o m m u n a u t a i r e s Q u é b é c o i s p o u r
l e T r a v a i l d e R u e

Mission

Notre raison d'être, notre utilité sociale et notre place dans l'action sociale Québécoise.

Page 2

Histoire

Où se situe le ROCQTR dans la mouvance du travail de rue au Québec?

Page 3

Membership, Structure et Cotisation

*Comment et pourquoi devenir membre?
Critères d'admissibilité.
Vie démocratique*

Pages 4 et 5

Formulaire d'adhésion

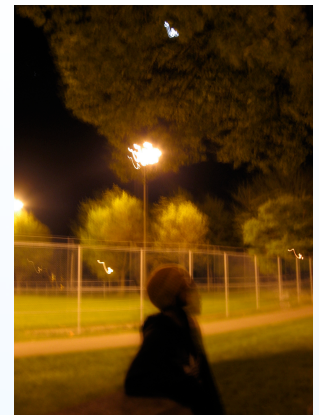
Bienvenue dans la gang

Page 6

TOUT A COMMENCÉ
EN 1968 AUTOUR DE
QUELQUES FOUS
QUI S'ÉTAIENT DIT :

ALLONS À LA
RENCONTRE
DES GENS

ET...



La rupture sociale

Ce concept partagé par une majorité de travailleurs et travailleuses de rue du Québec ainsi que par les organismes dont ils font partie est au coeur de nos préoccupations.

Ce vocable fédère les exclus, les marginaux, les marginalisés et les laisser-pour-compte de notre société.

Le travail de rue nous met en contact avec ces populations afin de recréer un lien social dans le respect du milieu, des gens qui le composent et de leurs choix de vie.

POURQUOI LE ROCQTR?

Raison d'être

Nous portons avant tout le souci de rassembler les organismes dont la mission principale gravite autour du travail de rue et de mettre à l'avant de la scène le développement et la reconnaissance de cette pratique par la société Québécoise.

Le ROCQTR (Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue) s'oriente d'avantage vers des considérations politiques, économiques et organisationnelles en complémentarité avec l'ATTRueQ (Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec) qui, elle, s'attarde principalement à regrouper les praticiens et praticiennes autour de la formation, du ressourcement et de l'intervention.

Le ROCQTR sera en mesure d'intégrer l'échiquier politique sur lequel d'autres regroupements défendent leurs missions et leurs acquis, afin de positionner adéquatement le travail de rue dans les stratégies en matière de prévention et de services à offrir aux populations en rupture. Plus près de la réalité quotidienne des organismes en travail de rue, le regroupement souhaite mettre à leur disposition, outre un lieu d'échange avec des équipes de partout au Québec, un lieu d'élaboration, de partage et d'accès à un ensemble de services et d'outils supportant la gestion administrative et des ressources humaines.

Actuellement au Québec, il n'existe aucun interlocuteur formel concernant le travail de rue sur les plans organisationnels, politiques et financiers. Il est à prévoir que dans les réalisations à venir:

Objets de la charte

- Regrouper les organismes communautaires exerçant du travail de rue au Québec
- Servir de carrefour d'opinions pour les organismes communautaires en travail de rue
- Promouvoir et représenter les intérêts de ses membres
- Promouvoir la reconnaissance de la pratique du travail de rue
- Favoriser le développement des organismes communautaires en travail de rue
- Favoriser l'amélioration des conditions d'exercice du travail de rue
- Participer à la promotion et à la défense des intérêts des personnes en rupture sociale
- Se procurer aux fins mentionnées ci-dessus des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions.

Plate-forme en progression

- 1- Nous favoriserons toutes les actions qui permettront une participation significative au ROCQTR et une vie associative pertinente.
- 2- Nous allons mettre en place une plate-forme de revendications communes portant sur la reconnaissance et la consolidation des organismes en travail de rue du Québec.
- 3- Nous élaborerons une stratégie provinciale conséquente à cette plate-forme.
- 4- Nous établirons des moyens de communication efficaces.

HISTOIRE



C'est en 2002, au sein même de l'Association des Travailleurs et des Travailleuses de Rue du Québec, l'ATTRueQ, que prît naissance l'idée de regrouper les organismes pour lesquels la pratique du travail de rue était une partie intégrante de leur mission.

Parmi les motifs exposés, outre l'élaboration d'orientations propres aux organismes, fût nommée la possibilité pour un regroupement d'organismes de se voir octroyer divers types de subventions.

Au mois d'août 2004, aux *Berges du Lac Castor* à St-Paulin en Mauricie, près de 25 organismes répondaient à l'appel du comité organisateur d'une rencontre provinciale portant sur la pertinence de créer un regroupement d'organismes pratiquant le travail de rue. Cette rencontre permit aux représentants d'échanger sur leurs réalités géographiques et socio-politiques (urbaines, semi-urbaines ou rurales), mais aussi sur leurs réalités corporatives (financement et reddition de compte, liens avec les réseaux, cadres de gestion, références et outils de formation, etc...). Au terme de cette rencontre, tous convenaient de la pertinence de poursuivre le travail. Par une volonté commune, les organismes présents contribuèrent à hauteur de \$8,000, pour assurer la continuité de la démarche.

Organisées par le comité exécutif provisoire où siégeaient des représentants d'une majorité de régions du Québec, deux autres rencontres eurent lieu au même endroit en 2005 et 2006, actualisant les objectifs que se donnaient les représentants d'OCTR (Organismes Communautaires en Travail de rue). C'est d'ailleurs lors de la réunion d'octobre 2006 qu'était officialisé le nom *ROCQTR - Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue*. Au cours de cette même rencontre, les représentants présents furent invités à réfléchir sur les critères d'adhésion, les structures décisionnelles, de même que sur les liens à établir avec l'ATTRueQ. Une ébauche des règlements généraux fut présentée, de même qu'une proposition d'objets de charte. Une assemblée générale confirmait la volonté des représentants d'OCTR d'aller de l'avant et le comité exécutif reçut le mandat de procéder à l'obtention des lettres patentes.

Le 27 septembre 2007, lors de l'assemblée générale de fondation du ROCQTR où étaient présents 18 OCTR représentatifs des différentes régions, les lettres patentes et les coordonnées du regroupement furent présentées. Les règlements généraux, les critères d'adhésion, les orientations 2007-08 et un cadre de calcul de cotisation ont été approuvés par les représentants d'organismes présents.

Le présent document s'inscrit donc dans les orientations préalablement décidées et le premier conseil exécutif élu vous invite donc à poursuivre volontairement la démarche.

MEMBERSHIP

Le membership comporte donc 3 catégories:

Pour être un membre régulier, les objets de la charte confirment que la corporation priorise essentiellement la pratique de travail de rue dans sa mission.

Le membre associé a une autre mission prioritaire, mais il privilégie le travail de rue à l'intérieur de ses activités.

Le membre sympathisant adhère aux objectifs et aux orientations du regroupement.

L'ATTRueQ est représentée à titre de membre fondateur avec un droit de vote au conseil d'administration et une exemption de cotisation. L'ATTRueQ ne peut siéger au comité exécutif.

Les membres réguliers et associés se partagent le droit de vote. Cependant, le quorum n'est atteint qu'avec une majorité de membres réguliers présents. Ces derniers occupent exclusivement les sièges du comité exécutif.

Critères d'admissibilité (Membres réguliers et associés)

1- Adhérer aux objectifs et aux orientations du ROCQTR.

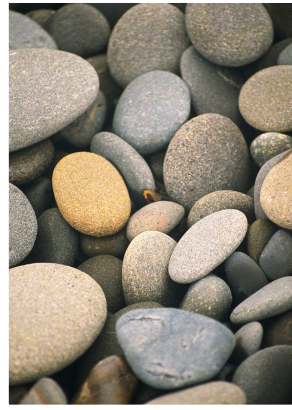
2- Être une corporation à but non lucratif reconnue comme un organisme communautaire autonome tel que défini par la politique du SACA (Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome).

3- Être en opération et offrir des services aux populations en rupture.

4- Que dans la mission de l'organisme, le travail de rue soit un outil prioritaire ou principal d'action et d'intervention auprès des populations en rupture.

5- Que l'organisme reconnaisse le droit d'association de ses travailleurs.

6- Défrayer la cotisation requise par l'assemblée générale annuelle du ROCQTR.



Prix de la solidarité

Comme vous pouvez l'imaginer, le fonctionnement d'un regroupement nécessite l'élaboration de prévisions financières pour un fonctionnement minimal et repose en partie sur le

support financier de ses membres tout en tenant compte de la précarité et de la disparité financière de certains d'entre nous, mais...investir dans le ROCQTR, c'est aussi investir sur le long terme dans nos propres ressources.

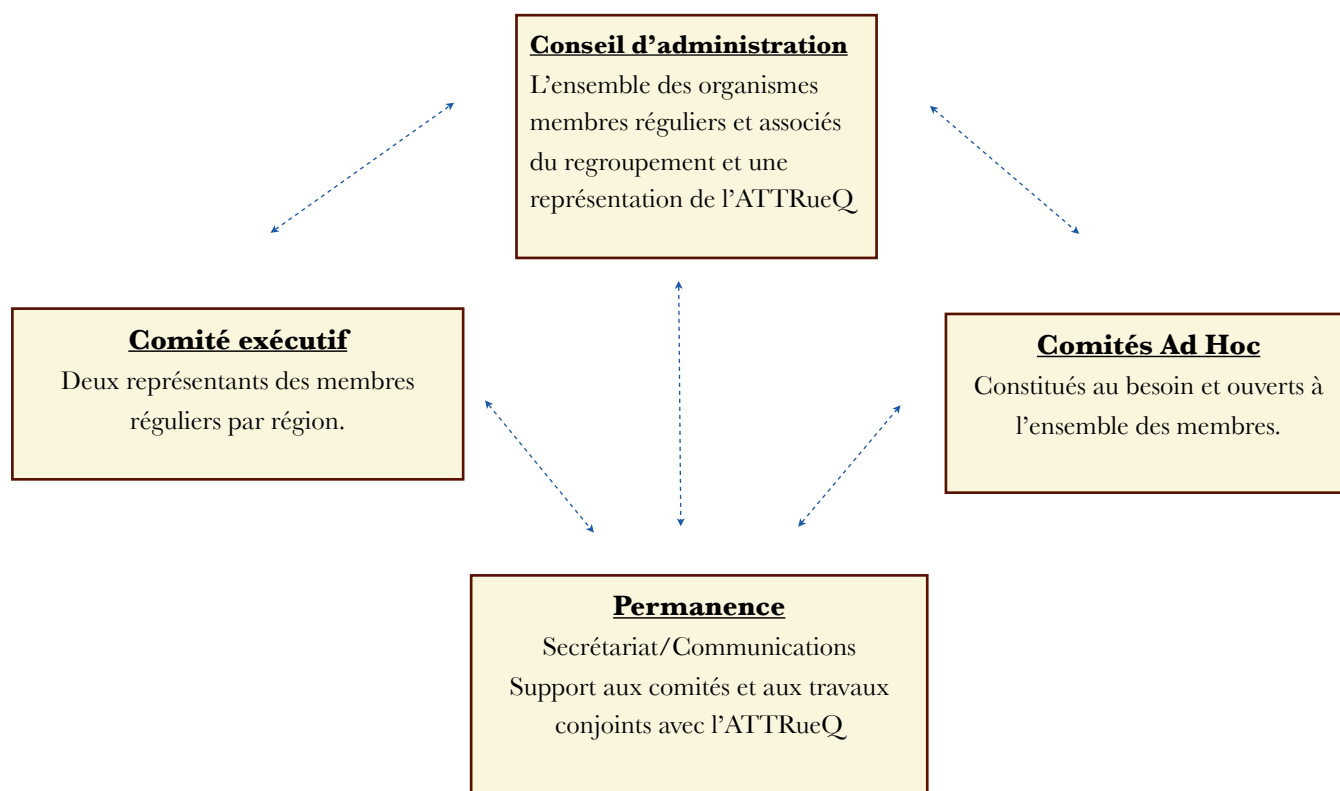
CALCUL DE LA COTISATION ANNUELLE

Lors de l'assemblée de fondation du ROCQTR, le 27 septembre 2007, celle-ci vota à l'unanimité le mode suivant de calcul de la cotisation annuelle. La référence est déterminée par le revenu global de l'organisme selon les états financiers de l'exercice terminé (Excluant les fonds en fiducie non affectés à la mission de l'organisme).

Seuil Plancher	\$200. pour la première tranche de \$100,000.			
Ratio	\$1,40 pour chaque tranche de 1,000 entre 100 et 200,000.			
""	\$1,30 pour chaque tranche de 1,000 entre 200 et 300,000.			
""	\$1,20 pour chaque tranche de 1,000 entre 300 et 400,000.			
""	\$1,00 pour chaque tranche de 1,000 entre 400 et 560,000.			
Seuil Plafond	Cotisation maximale de \$750. au-delà de \$560,000.			

LA STRUCTURE

Les organismes membres réguliers et associés constituent le conseil d'administration du regroupement. L'exercice financier se déroule du 1er septembre au 31 août. Une assemblée générale annuelle des membres se tient à l'automne de chaque année, où sont décidées les orientations et les actions à préconiser. Un comité exécutif est formé afin d'accomplir les mandats reçus. Ce dernier est constitué de deux (2) représentants d'organismes membres réguliers par région (dont un substitut), choisis par chacune des régions. La création de comités ad hoc est aussi à prévoir selon la spécificité de certains dossiers à développer. Outre l'AGA, l'ensemble des membres du ROCQTR pourraient être sollicités à d'autres occasions durant l'exercice, selon les besoins ou les travaux en cours.



Pour le moment présent, la permanence du ROCQTR est assurée par le comité exécutif. Dans un avenir prochain, grâce à la cotisation annuelle des membres, l'obtention de subventions et d'autres fonds, le regroupement sera en mesure d'assumer une permanence chargée de coordonner les activités du regroupement et des sous-comités de travail, remplir des mandats reçus du comité exécutif, répertorier des documents et des outils en lien avec la pratique et la gestion, offrir son support aux travaux partagés par l'ATTRueQ, de même qu'assurer la communication entre les membres et l'ensemble des acteurs associés à la pratique du travail de rue.

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Documents à joindre à votre demande

- Rapport financier 2007-2008
- Charte légale
- Rapport d'activités 2007-2008
- Extrait de procès-verbal avec résolution confirmant l'adhésion de votre organisme au ROCQTR
- Chèque de cotisation annuelle au plus tard le 31 août 2008



De gauche à droite et de bas en haut les membres du comité exécutif du ROCQTR pour l'année 2007-2008. Steve Richard, Vanessa Malvaud, Michel Purcell, Pierre Themens, Robert Paris et Claude Théorêt. Absent pour la photo, Ugo Lavigne

NOM DE L'ORGANISME _____

Adresse postale _____

Région du Québec _____

Téléphone _____

Fax _____

Courriel _____

Nom de la personne déléguée _____

Membre Régulier



Membre associé



Membre sympathisant

